

Un chantier "écologique" pour la société Azur signalétique

La dépose d'un toit en fibro-ciment a été faite dans le respect des normes

Quand la société Brémond a démonté la couverture du bâtiment du chemin de Lira, composée d'un bardage d'Everit, les voisins ont vu de la poussière et ont pris peur. Les fantasmes sur les dangers de l'amiante ont toujours cours dès qu'on voit un toit ondulé de plaques d'amiante liée...

Mais ce que les voisins ont vu n'était pas de la poudre aux yeux, plutôt, comme le dit M. Brémond, "de la poussière qui était sur les charpentes métalliques du bâtiment". Mais en aucun cas de l'amiante. Car ce chantier de démontage commandé par la société Azur signalétique, qui va y transférer ses locaux d'ici à la fin du mois d'avril (ils sont installés actuellement au chemin de Patris), est plutôt un chantier modèle et "écologique". "Dans nos fabrications, on a la volonté de respecter l'environnement et de faire les choses dans les règles", explique-t-on du côté de la filiale de Pic Bois, entreprise qui réalise de la signalétique touristique en bois.

Le chantier de démontage a donc consisté en la dépose des plaques de couverture amiantées et leur évacuation "selon les textes en vigueur concernant la sécurité sanitaire". "On aurait fait le démontage en balançant tout en décharge, ça nous aurait coûté 1500€, explique Patrice Riberolles, de la société Conseil construction rénovation, maître d'œuvre du chantier. Là, le budget est au mois



Daniel Brémond montre les palettes de laques de fibro-ciment déposées de la toiture.

/ PHOTO C.G.Z.

dix fois supérieur à cette somme. On a tout fait aux normes."

Plaques traitées à Beaucaire

L'entreprise Constructions métalliques Brémond (de Beaufort-de-Venise), chargée de la dépose, a contacté la société Chimirec, à Beaucaire, pour le traitement des plaques de fibro-ciment. La société s'est rendue sur place se rendre compte du produit et va revenir d'ici à la fin de la semaine pour l'enlè-

vement de la toiture.

Entretemps, les ouvriers de CMB ont démonté la toiture. "Il n'y avait aucune découpe, explique Daniel Brémond, de CMB. Juste à déboulonner." Les sept cents et quelques plaques ont été mises sur palettes puis enveloppées dans du film plastique. L'entreprise CMB a même dû mettre un film plastique sur les palettes "si des particules venaient à tomber".

C'est la première fois que M. Brémond et son équipe, qui

réalisent des constructions neuves, font un tel chantier. "Les pouvoirs publics nous ont empoisonné pendant trente ans, estime Daniel Brémond. On découpait les plaques sans protections, juste des petits masques cache-misère." Selon lui, le fibro-ciment, interdit en 2001 en France, alors qu'il l'était déjà en Italie et en Espagne, a "un réel danger qu'on n'arrive pas à savoir".

Christian GRAVEZ

cgravez@laprovence-presse.fr